

FICHE D'INFORMATION DE TRAVAUX

Route départementale N° 764

Travaux de réparation des ouvrages de Bellée

Commune de **SAINT CONGARD**

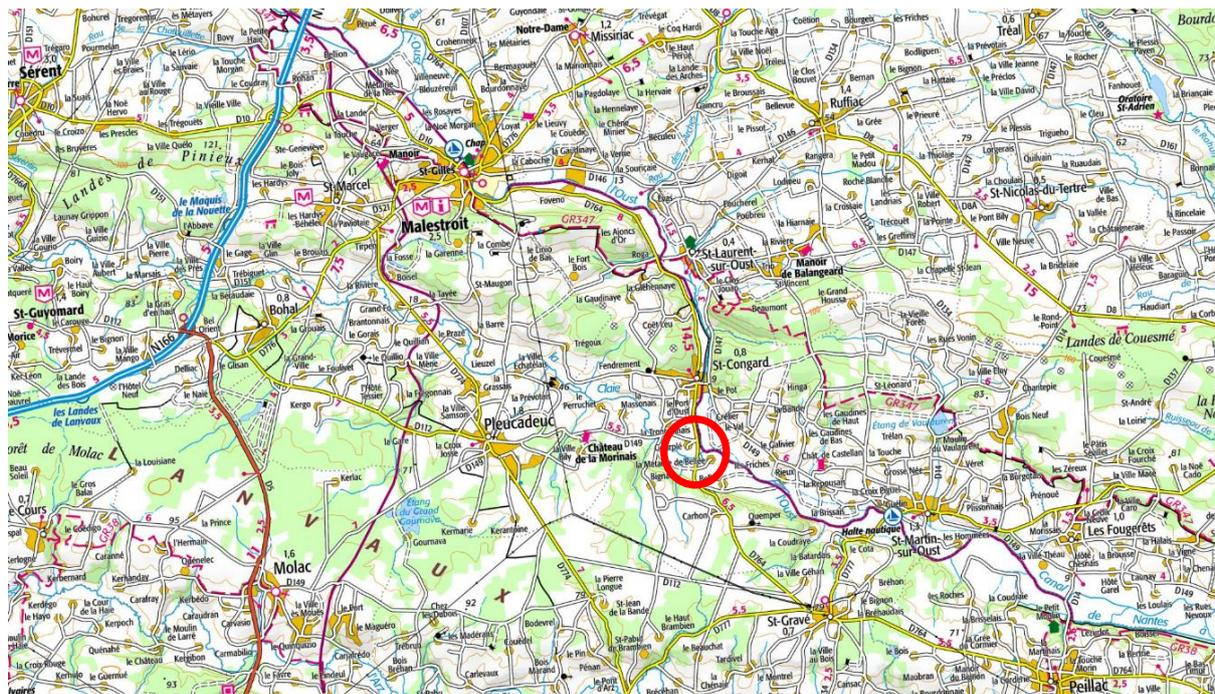
Septembre 2024

Objet de l'opération

Le Département va engager des travaux de réparation des ouvrages de Bellée et notamment un mur de soutènement ainsi que l'ouvrage de franchissement de la Claie.

Les travaux du Département du Morbihan portent sur :

- La démolition du mur maçonné existant,
- La construction d'un mur en béton armé en lieu et place de ce dernier,
- La réparation de l'ouvrage de franchissement y compris des quarts de cônes,
- La dépose des parapets, la réalisation d'une dalle généralisée permettant l'élargissement ponctuel de l'ouvrage,
- Mise en œuvre de dispositifs de retenues routiers métal, sur ouvrage et ses abords,

Plans de situation

Désignation des intervenants

Maîtrise d'ouvrage : Département du Morbihan
Maîtrise d'œuvre : Direction des Routes et de l'aménagement
(Représentant Maîtrise d'œuvre chantier– SGTNOA - POA)
Entreprise : Entreprise NOVELLO pour les travaux de génie civil,
Entreprise LESSARD pour les travaux de terrassement,
Entreprise BERGERET pour les travaux d'étanchéité
Entreprise AGILIS pour les travaux de dispositifs de sécurité.
Montant global de l'opération : 470 000 € TTC

Contenu des travaux de réparation de l'ouvrage

Le projet consiste en la réfection concomitante de deux ouvrages d'arts situés à proximité l'un de l'autre le long de la RD764 sur la commune de SAINT-CONGARD.

Le premier concernera l'entretien d'un pont maçonné d'une seule voûte surplombant la rivière de la Claie, le second consistera en la démolition d'un mur de soutènement existant sous la chaussée de la RD764 puis la reconstruction d'un nouveau mur en béton armé.

L'ouvrage du pont de Bellée présente un certain nombre de disjointoiements, mousses et végétations, fractures dans les maçonneries sur les murs et tympans.

Les travaux à prévoir sont les suivants (suivant désordres constatés) :

- ✓ Réalisation d'une chaussée avec nouvelle étanchéité en surface de l'ouvrage ainsi qu'un élargissement en béton armé
- ✓ Mise en place de batardeaux
- ✓ Nettoyage à l'aide d'un jet d'eau haute pression de l'ensemble de la surface des éléments maçonnés (voute et murs de soutènement)
- ✓ Rejointoiement localisé des zones impactées. Ce rejointoiement sera effectué à l'aide de mortier de réparation adapté
- ✓ Reconstitution des ¼ de cône en maçonneries
- ✓ Création d'une longrine béton armée en pied de perré au droit de l'ancienne longrine
- ✓ Création d'escaliers de sécurité

Le mur existant comporte des dégradations structurelles importantes et nécessite un démolition complète en vue de recréer un mur de soutènement en béton armé.

Organisation des travaux de réparation de l'ouvrage

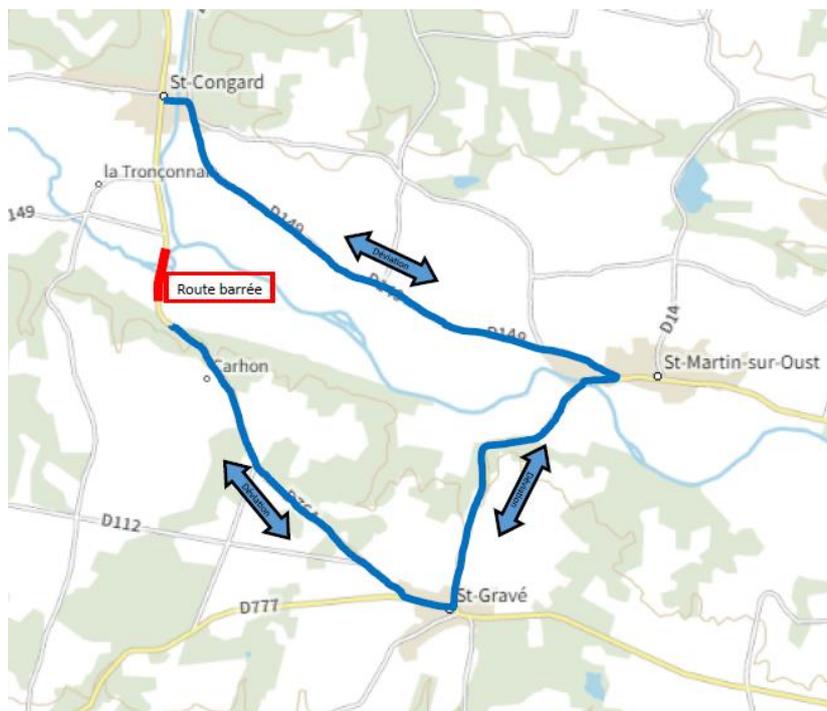
Le chantier va débuter en septembre 2024; la durée prévisionnelle du chantier est de 4 mois. Les travaux devraient débuter vers le 02/09/24 avec les premiers terrassements. L'installation et la préparation du chantier sur le terrain doit s'effectuer vers le 02/09/24.

Les conditions d'exploitation pendant la durée des travaux sont les suivantes :

- Phase 1 : Installation de chantier et démarrage des travaux préparatoires au droit de l'ouvrage sous alternat
- Phase 2 : Terrassement de l'ouvrage, réalisation d'une dalle généralisée et de l'étanchéité associée, sous fermeture complète d'environ 5 semaines. Démolition et reconstruction du mur de soutènement.
- Phase 3 : Travaux d'équipements et réparation de l'ouvrage, réalisé sous alternat

Information et déviations durant les travaux de réparation

Lors des phases de coupure de la circulation, un itinéraire de déviation sera mis en place tel qu'indiqué sur le plan ci-dessous.



**Le conseil départemental attire l'attention de l'ensemble des usagers :
Restez vigilants et respectez les agents qui interviennent sur les chantiers
dans le but d'améliorer les conditions de circulation.**

Contacts

Maîtrise d'ouvrage : Conseil départemental du Morbihan

Maîtrise d'œuvre : Direction des routes et de l'aménagement

Contact avec les élus ou la presse :

Sarah LE BORGNE (cabinet) 02 97 54 82 11 – email : sarah.leborgne@morbihan.fr

Xavier DOMANIECKI (directeur DRA) : 02 97 54 83 60 – email : xavier.domaniecki@morbihan.fr

Contacts pour tous les usagers, riverains ou associations :

Message par courrier à M. le Président du conseil départemental

Ou voie électronique dans la rubrique:

<https://www.morbihan.fr/contactez-nous/> ou par mail :

routes@morbihan.fr

Merci d'éviter d'adresser un mail sur une boîte personnelle, car il n'y aura pas de réponse compte-tenu du nombre important de messages.